

Annexe 3 : Critères de sélection et modalités de notation et d'évaluation des projets par lot

Lot 1 : AEMO Classique et AEMO renforcé

Critères	Sous-critères	Thématique	Pondération	Cotation 0 à 5
1- Valeur technique	Expérience et capacité de déploiement (10)	Compréhension des attentes, connaissance des enjeux de la prise en charge du public cible	5	0 - Absence de documents ou d'éléments permettant d'apprécier le critère 1 - Informations non précisés ou inexploitable 2- Eléments répondant à l'attente à minima 3- Eléments répondant à l'attente complètement 4 - Eléments donnant une plus-value au projet 5 - Eléments parfaitement conformes aux attentes
		Capacité à déployer le projet (ressources pré-existantes, calendrier de mise en œuvre).	5	
	Modalité d'exécution de la mesure (à ramener sur 20)	Organisation et modalités pratiques d'accompagnement (fréquence des interventions en classique et en renforcé, amplitude horaire et hebdomadaire d'intervention, organisation des contraintes, temps, lieux, formes et objectifs des rencontres avec les bénéficiaires ...)	5,5	
		Description des modalités de mise en œuvre de l'AEMO (classique et renforcée) : gestion des délais de prise en charge, suivi des situations en attente d'exécution, modalités de prise de contact avec la famille et les bénéficiaires, organisation de l'évaluation, du passage d'une AEMO classique à une AEMOR	5,5	
		Prise en compte du droit des personnes concernées et des besoins fondamentaux de l'enfant dans l'offre de service proposée	2,5	
		Document individuel de prise en charge et articulation avec le Projet pour l'enfant,	2	
		Relations avec l'autorité parentale	2	
		Qualité des activités support de l'accompagnement des personnes concernées, et notamment d'éventuels temps collectifs	2,5	
		Coordination avec les différents acteurs (15)	Descriptif des modalités d'articulation avec les services de la P.J.J, de la Métropole de Lyon et du Tribunal pour enfants : Projet pour l'enfant, DIPEC, rapports, mise en œuvre des jugements sur renforcement d'AEMO, fin de prise en charge et décision OPP suite à une AEMO, tableau de bord de suivi des mesures ordonnées et du calendrier d'exécution	
	Identification des partenaires (scolarité et para-scolarité, santé, loisirs etc.) et descriptif des coopérations envisagées pour contribuer à la continuité éducative dans l'intérêt des personnes concernées		5	
	Projet d'installation (10)	Pertinence de la zone d'implantation (proximité des transports en commun, des établissements scolaires etc. afin de réduire les temps de trajet) et caractéristiques principales des locaux	5	
		couverture géographique de l'offre de service proposée (capacité à couvrir l'ensemble du territoire métropolitain).	5	
	Ressources humaines (15)	Composition et organisation de l'équipe (organigramme, tableau des effectifs, répartition précise des mesures/normes par travailleur social, modalités d'organisation de la continuité de service, etc.). Le cas échéant, présentation des	5	
		Description détaillée des missions des professionnels	5	
		Qualification et compétences de chacun des professionnels et notamment des compétences spécifiques pour l'AEMO renforcée	2,5	
Formation du personnel (plan de formation continue)		2,5		
Sous-total		70		
2- Coût de fonctionnement du projet	Moyens financiers	Bilan financier et plan de financement du projet	7,5	
		Prix de journée présenté par le candidat (selon les modalités présentés au 2.4 du présent cahier des charges)	22,5	
	Sous-total		30	
Total		100		